

PROCES - V E R B A L 4/2010

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 23 JUN 2010 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 19 mai 2010	2
• Communications du Bureau	3 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	6
- Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	6 - 7
- Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(es) pour la période Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	7 - 8
- Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	8
- Election du Président pour la période du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	8 - 9 et 13
- Préavis 10/2010 Rapport de gestion 2009	9 - 14
- Préavis 09/2010 Comptes 2009 – Commentaires et analyses	14 - 22
- Election du 1 ^{er} vice-président pour la période du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	23
- Election de la 2 ^{ème} vice-présidente pour la période du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	24 et 25
- Divers	
- Monsieur Marcel PASCHE Circulation à l'avenue des Cerisiers	24 - 25
- Monsieur Christian POLIN Evolution du Conseil communal	25 - 26

- Discours de Monsieur le Syndic 26 - 27
- Discours de Madame la Présidente 28 - 29

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Merci de patienter quelques secondes avant le début de la séance le temps à notre secrétaire, Madame Jacqueline Vallotton, de compter le nombre de conseillers présents à l'appel.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Il y a beaucoup de personnes qui sont arrivées pendant l'appel, parce qu'on a commencé pile poil à l'heure et qui n'ont pas pu répondre présent. Je proposerai à la secrétaire de rappeler ou de relire le nom des absents qui sont arrivés entre temps parce qu'à mon avis

La Présidente :

Ecoutez la secrétaire les voit et peut au cours de la séance compléter sa liste. Je regrette, le Conseil a été convoqué à 18h00 et pas à 18h15.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN :

Alors Madame la Présidente je demanderais une motion d'ordre parce qu'effectivement il y a eu beaucoup de personnes qui sont arrivées depuis l'appel et c'est très rapide pour la secrétaire d'appeler les personnes qui n'ont pas répondu présent à l'appel, comme cela se faisait dans le temps.

La Présidente :

Je propose au Conseil de voter : "Celles et ceux qui veulent que l'on répète la liste des présents sont priés de lever la main".

Cette proposition est acceptée.

Il y a alors 77 présents, rejoints par 5 retardataires. Le quorum est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer, selon l'article 59 du règlement du Conseil communal. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu sur nos travaux, qu'il nous accorde à tous un esprit d'écoute, de respect mutuel et de sagesse afin que nous prenions les bonnes décisions, contribuant à l'avenir de notre commune.

Les 17 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Marie-Jocelyne MICHEL, Nelly GENILLARD RAPIN, Maricica BIAYI, MM. Pierre-William LOUP, Fred Oscar PFISTER, Lanfranco GAZZOLA, Philippe HEBEISEN, Miguel GONZALEZ, Roland du BOIS, Marc EHRLICH, Stéphane COENDOZ, Jean-Blaise PASCHOUD, Jean-Pierre EICHENBERGER, Fabio OLIOSI, Philippe WEBER, Patrick HUBERT, Jean-Paul CHAPUIS.

Les Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de M. Jean DUTRUIT, Mme Lucienne VASSEROT, Mme Irène GARDIOL.

Invités :

La Présidente remercie les invités et le public qui nous font le plaisir de suivre ce soir les débats de notre assemblée.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député. ; M. Philippe MODOUX, député.

La Présidente cite les représentants de la presse présents ce soir, : "le Régional est venu en nombre puisqu'il y a Madame Nina BRISSOT-CARREL et Monsieur Gilbert RIME".

La Présidente informe le Conseil que le procès-verbal du 19 mai 2010 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La Présidente demande si des rectifications sont demandées et si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe au vote de l'approbation du procès-verbal du 19 mai 2010.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Bureau du Conseil vous informe que la passation des pouvoirs pour la Présidence du Conseil aura lieu le jeudi 1^{er} juillet 2010 à 18h00.

La Municipalité, par lettre du 18 juin 2010 a avisé le Bureau du Conseil qu'elle a pris la décision d'annuler la séance du Conseil communal du 8 septembre prochain. Le Bureau du Conseil, lors de sa première séance le 1^{er} juillet prochain entérinera cette décision.

La première séance de la dernière année de législature se tiendra donc comme l'an passé au mois d'octobre, le 6 plus précisément.

La Municipalité a fait parvenir ce jour au Bureau du Conseil la liste des objets en suspens au terme de l'année politique 2009-2010, soit :

- Motion de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH pour la création d'un service du logement dynamique et efficace à Pully. Cette motion a été suspendue à la demande du motionnaire
- Motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY concernant le traitement des pétitions.
- Postulat de Monsieur le Conseiller Marc ZOLLIKER concernant les besoins accrus de logements adaptés pour les seniors.
- Interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER relative au Musée de Pully.

La Présidente a reçu une communication de la Madame la Conseillère communale Annie MUMENTHALER, dont voici la teneur : "Chers collègues, je vous informe officiellement de ma démission de l'Union Pulliérane, le 7 juin 2010, en plein accord

avec le comité. Après 14 ans d'engagement et de passion pour l'Union Pulliérane, la page est tournée. Je terminerai donc mon mandat de Conseillère communale, jusqu'à la fin de législature, en tant que Conseillère communale indépendante. Je précise, par souci de transparence, que je serai candidate aux prochaines élections communales."

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Conseil communal a été représenté par le 1^{er} vice-président Daniel Margot :

- 21 mai 2010 à l'invitation de la Fondation de Beaulieu pour la pose de la première pierre de la reconstruction des halles sud du Centre de congrès et d'expositions
- 26 mai 2010 à la partie officielle de la Course à Travers Pully
- 16 juin 2010 au vernissage de l'exposition Milliquet – Ernst au Musée de Pully

Le Conseil communal a été représenté par la Présidente :

- 29 mai 2010 à la kermesse de la paroisse catholique de St-Maurice
- 4 mai 2010 à la représentation « Carrefour chansons » des classes primaires et enfantines des enfants de Belmont à l'Octogone
- 4 juin 2010 à la Fête du sauvetage au port de Pully. Les rameurs du Conseil communal peuvent être félicités ce soir car ils ont fait un beau score. En effet, ils ont fini 6^e sur 9 dans la catégorie mixte. Bravo pour votre participation à ce challenge
- 7 juin 2010 à l'enterrement de Monsieur Henri Moreillon ancien député
- 7 juin 2010 à la soirée du gala d'ouverture du festival Pully-Lavaux à l'heure de Québec
- 9 juin 2010 à midi, au repas de soutien du Pully-Football club
- 9 juin 2010 à l'invitation de la Municipalité au concert à l'Octogone de Chloé Ste Marie et Stéphane Cotté
- 11 juin 2010 à la rencontre des citoyennes et citoyens nés entre 1989 et 1992 devant l'Octogone. Cette rencontre était agrémentée d'un cocktail dînatoire et suivi du spectacle à la salle omnisports d'Arnold Reymond, des Cowboys-fringants. Un très grand nombre de jeunes gens sont venus à cette soirée visiblement heureux de cette initiative
- 17 juin 2010 au concert du Chœur du Carillon au temple du Prieuré
- 22 juin 2010 au foyer de l'Octogone à la soirée dédiée au centenaire de la naissance de Jean Anouilh.

1.1.2. CARNET ROSE

Notre collègue Monsieur Lilian GEOFFROY vient d'être, une nouvelle fois grand-père. En effet, sa fille Tiphanie Dominique-Geoffroy, administratrice du Théâtre de la Voirie, vient de donner naissance à un petit garçon Yoann, le 15 juin dernier. Selon la formule consacrée, la mère et l'enfant se portent bien. Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents et au grand-père ici présent.

1.1.3. CONDOLEANCES

Nous avons malheureusement à déplorer le décès de Monsieur Henri MOREILLON, le mardi 1^{er} juin à Cully. Ses obsèques ont eu lieu, en présence des autorités communales, le lundi 7 juin à 14h00 au Temple du Prieuré. Monsieur Henri MOREILLON a été très actif en politique, au Canton comme dans notre Commune. Il a siégé au sein du Conseil communal, sous les couleurs du Parti Radical, durant 5 législatures de 1974 à 1997 et a été Président du Conseil communal en 1988. Il a siégé également au Grand Conseil, durant 4 législatures, en tant que député Radical, de 1978 à 1998. Il est resté, à sa retraite, très intéressé par la politique locale et venait souvent à nos séances jusqu'en fin 2009. Monsieur Henri MOREILLON a servi le Canton de Vaud et sa Commune avec compétence et intégrité. Nous lui rendons hommage ce soir, et saluons son grand engagement envers la collectivité. Le Conseil communal présente ses plus sincères condoléances à son épouse, sa famille et tous ses amis proches. Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Henri MOREILLON.

Nous n'avons pas reçu de courrier spécialement au Bureau donc nous pouvons passer aux communications de la Municipalité.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

La liste des communications, comme à l'accoutumée, c'est le rappel du résumé des objets traités à la Municipalité qui vous a été envoyé avec la convocation de ce jour. Une communication sur l'activité du Sauvetage durant l'année 2009. Et puis, une dernière communication concernant une demande qui avait été faite à l'association de Pully-Nord-La Rosiaz sur le trafic automobile sur les avenues de l'Avenir, de Belmont et la place Chantermerle. J'aimerais y rajouter une information orale, celle-ci, qui concerne la mise en ligne du nouveau site Internet, à partir du 1^{er} juillet prochain. La Municipalité de Pully, dans sa séance du 13 mai 2009, avait décidé de lancer un projet de refonte complète du site Internet communal pour une mise en ligne courant 2010. Il s'en est suivi un important travail pour les collaborateurs et collaboratrices en charge du projet, tant sur le plan graphique et du traitement de l'image, qu'au niveau du contenu, de la récupération des pages existantes et de leur réactualisation, ainsi que la création de nouvelles pages. Dès lors, la structure des entrées thématiques du site a complètement été retravaillée. L'accent a été porté sur l'accessibilité à l'information par l'utilisateur LAMBDA répondant au plus près à la norme en cyber administration ech-0049 en vigueur pour les portails des autorités. La Municipalité vous communique donc, dans le respect des échéances fixées, que le site Internet communal nouvelle formule ou nouvelle mouture sera en ligne dès le 1^{er} juillet 2010. Rappelons encore que cet outil de communication dynamique est appelé à constamment évoluer, tant sur l'aspect graphique et esthétique qu'au niveau de son contenu. Merci de votre attention.

5. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller a une remarque ou a une modification à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

1. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

2. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(es) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

3. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Commission des affaires régionales et intercommunales

4. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Préavis 10/2010 Rapport de gestion 2009

Commission de gestion

6. Préavis 09/2010 Comptes 2009 – Commentaires et analyses

Commission des finances

7. Election du (de la) 1^{er} (1^{ère}) vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

8. Propositions individuelles

9. Election du (de la) 2^e vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

10. Divers

5.1. ELECTION de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Cette élection est régie par les articles 11 12 de notre règlement du Conseil communal. La Présidente cite l'extrait de l'article 12 concernant l'élection des scrutateurs : « Les scrutateurs et leurs suppléants sont nommés au scrutin de liste » fin de citation. La Présidente attend des candidatures aux postes de scrutateur.

Madame Véréna KUONEN demande la parole :

Au nom de l'Union Pulliérane, j'ai le très grand plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur François KHOSROV. Je ne vais pas le présenter très longuement parce que je crois que tout le monde d'entre-vous le connaît. Mais ce qui est important de relever c'est

que Monsieur KHOSROV a fonctionné en tant que scrutateur suppléant de juillet 2009 jusqu'à ce jour et qu'il est également à la Commission permanente de finances. Et j'aimerais également relever que l'engagement de notre collègue est tout à fait total. Je Vous invite donc à voter pour cette candidature.

Madame Laura BIANCHI demande la parole :

Le parti radical a le plaisir de vous présenter, au poste de scrutateur, Monsieur Jean-Robert CHAVAN. Vous connaissez tous Monsieur Jean-Robert CHAVAN qui en tant que scrutateur suppléant a toujours rempli sa fonction avec plaisir, compétence et exactitude. Je vous invite donc à voter pour lui.

La Présidente demande s'il y a d'autres candidatures.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente constate que nous avons deux candidatures pour les 2 postes de scrutateurs. Je vous propose de les élire par acclamation.

Le Conseil applaudit.

La Présidente déclare : Messieurs Jean-Robert CHAVAN et François KHOSROV vous venez d'être élus au Bureau du Conseil en tant que scrutateurs, je vous adresse toutes mes félicitations et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de votre nouveau mandat.

5.2. ELECTION de deux scrutateurs(trices) suppléants(es) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Nous allons procéder comme nous venons de le faire pour l'élection des deux scrutateurs.

J'attends par conséquent des candidatures pour le poste de scrutateur suppléant.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Au nom de notre groupe, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Francine MEDANA. Madame MEDANA a été durant la dernière et l'actuelle législature membre du Bureau, tantôt comme suppléante, tantôt comme scrutatrice. Elle a toujours fait preuve de bonne humeur et d'esprit coopératif. Elle est donc bien connue du Bureau et je vous invite à faire bon accueil à cette candidature.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Au nom du parti libéral, j'ai le plaisir de vous présenter au poste du scrutateur suppléant Monsieur Alexandre FREISE, que vous connaissez tous. Il siège actuellement comme scrutateur et il aura le plaisir, avec l'accord de notre groupe et le vôtre j'espère aussi, de siéger comme scrutateur suppléant pour la prochaine législature. Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil applaudit.

La Présidente déclare : Madame Francine MEDANA et Monsieur Alexandre FREISE,

vous venez d'être élus scrutateurs suppléants, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouveau mandat au sein du Bureau du Conseil communal.

5.3. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

La Présidente demande à Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, président de la Commission des affaires régionales et intercommunales, de bien vouloir venir à la tribune, afin de nous commenter le rapport de cette nouvelle commission permanente, qu'on appelle la CARI, que vous avez tous reçu par courriel (voir archives).

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ :

La CARI et non pas l'acariâtre. Conformément à l'article 53 de notre Règlement du Conseil communal la Commission des affaires régionales et intercommunales a eu l'honneur de vous transmettre son premier rapport de sa jeune existence. Nous tenons ici à remercier Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY, Monsieur le Municipal Gil REICHEN, ainsi que les chefs de services et leurs collaborateurs pour leur disponibilité et les explications détaillées qu'ils nous ont fournies. Je tiens également, en mon nom personnel, à remercier les membres de cette commission pour leur ouverture et leur engagement. Bien que la CARI n'ait pu se réunir en 2009, faute d'objet, elle s'est réunie trois fois en quatre mois en 2010. L'activité de la CARI ne va pas s'arrêter ici ou s'activer au gré des préavis municipaux. Bien que juste née, elle désire vivre sa propre existence, en total respect de notre règlement de notre Conseil. En conclusion : Après avoir donné un avis favorable au préavis 05/2010 relatif au PALM, la CARI sera attentive à l'évolution de ce sujet en particulier et d'autres comme la Police, les Pompiers, la Protection civile et la STEP, dont les choix vont influencer de manière significative plusieurs années à venir. Contrairement à la page 18 du rapport de gestion et conformément à l'article 53 de notre règlement, la CARI ne s'occupera pas de faire passer les informations concernant le PALM auprès du Conseil communal ou de la population, car ceci étant le rôle de la Municipalité. Par contre, elle donnera son avis sur les projets soumis, afin que notre Conseil puisse prendre des décisions à la lumière des informations fournies et transmises et en finalité jouer son rôle politique.

La Présidente rappelle que c'est un rapport d'information et qu'il n'y a pas de vote.

5.4. ELECTION du Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Conformément à l'article 11 du Règlement du Conseil communal, la Présidente le cite : « Le Conseil élit chaque année dans son sein : a) un président ; b) deux vice-présidents ; c) deux scrutateurs et deux suppléants. Le Président et les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction ».

La Présidente rappelle également que conformément à l'article 12, elle cite : « Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont élus au scrutin individuel secret. Les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue ».

La Présidente demande s'il y a une opposition à cette manière de procéder ?

Ce n'est pas le cas. La Présidente attend une candidature.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'ai le plaisir, au nom de notre groupe de vous proposer la candidature de notre collègue Daniel MARGOT. Monsieur MARGOT est entré au Conseil communal lors des dernières élections de 2005. Il a été membre du groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil communal et siège actuellement au sein de la Commission de gestion. Monsieur MARGOT a été 10 années durant journaliste accrédité au Palais Fédéral, successivement pour la Tribune de Lausanne, 24 HEURES, Gazette de Lausanne en même temps que pour le magazine Construire et le Corriere del Ticino. En 1973, il fut appelé à la SSR comme adjoint du directeur général, poste qu'il quitta en 1980 pour devenir conseiller personnel du Conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, puis du Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz avant d'être nommé délégué du Conseil fédéral à l'Expo 2002 jusqu'à sa retraite. Dès sa retraite, il présida la Fondation Internationale pour le développement durable. Il est actuellement membre du comité de l'Association vaudoise des amis de l'OSR et journaliste partenaire bénévole à la rédaction d'un magazine romand voué aux thèmes diplomatiques et économiques internationaux. Il est l'auteur ou co-auteur de diverses publications dont deux ouvrages consacrés à Jean-Pascal Delamuraz. Nous sommes persuadés que comme premier citoyen de la commune il fera honneur à celle-ci. Au nom de notre groupe je vous invite à faire bon accueil à cette candidature.

La Présidente demande s'il y a une autre candidature.

Ce n'est pas le cas.

L'élection se faisant au scrutin individuel secret, la Présidente remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Par cette opération, elle proclame l'ouverture du scrutin. Elle rappelle que sur le bulletin, il faut mettre un nom et surtout pas oui ou non, ce qui rendrait nul votre vote.

La Présidente constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Elle prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et elle proclame la clôture du scrutin.

La Présidente remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

En attendant le résultat, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour, si toutefois le silence se fait dans la salle.

5.5. Préavis 10/2010 Rapport de gestion 2009

La Présidente rappelle que suivant l'article 117 de notre règlement al. 2, elle cite : « Il n'est pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ». Article 117 al. 3 la délibération se fait d'abord sur la gestion, puis sur les comptes. Selon l'alinéa 5 de ce même article, elle cite : « La délibération se termine par un vote sur le rapport de la Commission de gestion et sur le rapport de la Commission des finances pris dans leur ensemble », fin de citation.

La Présidente invite maintenant le président de la Commission de gestion, Monsieur Jean-Marc PASCHE à venir nous commenter le rapport de celle-ci et à nous en lire les conclusions (voir archives).

Monsieur Jean-Marc PASCHE :

Nous avons l'honneur de vous soumettre ici le rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2009, ainsi que le prévoit le règlement de notre Conseil. Je ne saurais faillir ici à la tradition et commencerai donc au nom de la Commission de gestion par remercier très sincèrement Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Secrétaire municipale, Madame et Messieurs les Chefs de services, ainsi que tous ceux qui ont très aimablement accueilli, renseigné ou aidé les commissaires dans leur mission. En mon nom personnel, je veux également exprimer ma gratitude à tous les commissaires pour leur engagement et leur sérieux au travail, en séance plénière comme dans les sous-commissions. Comme vous l'aurez constaté, chers collègues, l'examen de la gestion 2009 a résulté en 16 vœux et observations auxquels la Municipalité a apporté les réponses dont vous avez déjà connaissance. Ces réponses ont été également présentées à une délégation de la Commission de gestion le 14 juin dernier. Et dans l'ensemble cette délégation n'a pas de remarque particulière à formuler à leur égard. Pour terminer, que je vous dise encore que les diverses sous-commissions et la Commission de gestion en tant que telles ont pu se convaincre que pour l'essentiel, les tâches et responsabilités incombant à notre commune étaient généralement remplies à satisfaction. Au terme de ces travaux, au vu des rapports des sous-commissions annexés au présent rapport de la Commission de gestion que vous avez pu lire, c'est par 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, que la Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2009.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de désaccord entre les conclusions du rapport de la Commission de gestion et les conclusions du préavis 10/2010. Par conséquent, il n'y aura une votation que si la discussion est demandée sur un point ou un autre.

Nous examinerons les différents documents présentés par la Municipalité dans l'ordre suivant : Tout d'abord, nous traiterons chapitre par chapitre la brochure intitulée « Rapport de gestion 2009 » émanant de la Municipalité. Nous étudierons ensuite le rapport de la Commission de gestion.

La Présidente rappelle, que comme évoqué précédemment, sans intervention d'un membre du Conseil, chaque rubrique, page ou chapitre sera considéré comme accepté. En cas de discussion sur une rubrique, elle fera voter la page et le chapitre concernés. Nous procéderons de manière identique pour le préavis 10/2010 Comptes 2009. Après avoir étudié ces deux préavis et leurs brochures annexes, nous ferons un vote final pour donner décharge aux organes responsables de la Municipalité pour la gestion et les comptes 2009.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller s'oppose à cette manière de procéder.

Tel n'est pas le cas, la Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 10/2010 « Rapport de gestion 2009 ».

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'aurais un commentaire général sur cette affaire. Donc c'est difficile de ne pas donner décharge à la Municipalité pour l'ensemble de la gestion des affaires communales. Mais

nous avons tout de même au sein de notre groupe un motif d'insatisfaction. C'est la lenteur avec laquelle Pully avance vers l'obtention du label Cité de l'énergie. Bien plus qu'une simple et coûteuse décoration, ce label témoigne de la volonté d'une commune de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la protection de l'environnement et des économies d'énergie. C'est-à-dire investir maintenant pour un gain assuré à long terme. Le sujet a fait l'objet d'un vœu, de la part de la Commission de gestion, mais à notre avis la forme plus percutante de l'observation aurait été préférable. Bien sûr on nous répondra, comme déjà auparavant à la même remarque, que Pully en fait déjà beaucoup, mais ne cherche pas à monter ses actions en épingle. En attendant Pully reste la dernière ville de cette taille dans le canton à ne pas pouvoir remplir les conditions d'obtention de ce label. Economiser c'est bien, mais renoncer à des investissements utiles à long terme n'est pas forcément le meilleur calcul.

La parole n'étant plus demandée sur l'entrée en matière, la Présidente clôt la discussion.

La Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière du préavis 10/2010 est acceptée à l'unanimité.

Maintenant, nous allons passer en revue les différents documents à notre disposition. Nous commençons par le rapport de gestion 2009 présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente propose de passer en revue les chapitres dans l'ordre présenté à la première page du rapport. Le Conseil pourra intervenir après la lecture du titre d'un chapitre. Sans intervention de la part d'une Conseillère ou d'un Conseiller, le chapitre en question sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée sur un chapitre nous procéderons à un vote à la fin des débats sur la partie du rapport concerné. Si un des chapitres est discuté un vote final aura lieu sur cette brochure.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller s'oppose à cette manière de procéder.

Ce n'est pas le cas. La Présidente ouvre la discussion sur le fond et passe au chapitre 1.

Chapitre 1 : Municipalité (pages 3 à 7)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 : Conseil communal (pages 8 à 11)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 : Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 12 à 33)

Madame Francine MEDANA demande la parole :

J'aimerais juste une précision pourquoi on ne parle pas du tout du cinéma « City Pully » et qu'est-ce qu'il en est, dans les affaires culturelles. Je ne sais pas si c'est le bon moment d'en parler, mais comme je n'ai pas eu de réponse, je serais vivement intéressée à savoir qu'est-ce qui se passe et où en sont les subventions et si la commune continue à soutenir ce cinéma qui avait l'air mal en point.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Concernant le « City Pully » nous avons passé une convention avec les exploitants du « City Pully » et nous versons une subvention de Fr. 2.00 par place. Nous allons continuer à faire ce soutien, c'est clair que le « City Pully » souffre, comme toutes les salles indépendantes de ce canton des multiplex et puis d'un phénomène qui tend à prendre des proportions assez importantes c'est le home cinéma. Et ils nous ont fait part de leur préoccupation ces dernières années, puisque l'on se voit deux fois voire trois fois par année, et de leur souci de pouvoir pérenniser l'activité du « City Pully » de le transformer en studio d'enregistrement ou de sonorisation. Ce projet, c'est un projet qui nous a été présenté il y a deux ans et qui demande un investissement assez important. Nous avons soutenu cette démarche, nous nous sommes engagés, évidemment sous réserve que le Conseil communal l'accepte, de donner une aide au démarrage, mais nous avons toujours refusé de rentrer en matière sur les soutiens très directs à l'exploitation. Ce qui fait que l'annonce nous a été faite par le duo qui gère ce cinéma, en plus de salles à Montreux et à Vevey, que nous devrions les voir avant les vacances, mais ça me paraît un petit peu court, après les vacances sur une décision du maintien de la salle du « City Pully » au-delà de 2011. Alors, on en est là dans les discussions, c'est clair que c'est englobé dans toute la participation financière de la commune de Pully au niveau des subventions, mais nous sommes, si vous voulez, dans le camp des exploitants et nous attendons de voir quelle proposition ou quelle suite ils vont donner au soutien de la commune de Pully et à la pérennisation de la salle du « City Pully ». Voilà ce que je peux répondre actuellement.

Madame Francine MEDANA :

Je vous remercie beaucoup pour toutes ces réponses et j'espère simplement que l'on puisse garder notre cinéma. Cela fait partie de tout ce que l'on peut offrir à Pully. Merci Monsieur le Syndic.

La parole n'étant pas demandée et la discussion ayant été ouverte sur ce chapitre, nous allons l'adopter formellement. La Présidente passe au vote.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité.

Chapitre 4 : Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 34 à 48)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 : Direction des travaux et services industriels (pages 49 à 61)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 : Direction de l'urbanisme et environnement (pages 62 à 70)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 : Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse (pages 71 à 79)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

La discussion ayant été ouverte sur ce fascicule rapport gestion 2009, la Présidente déclare que nous allons passer au vote à ce sujet.

La brochure Rapport de gestion 2009 de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

En ce qui concerne la discussion générale sur le Rapport de gestion, la Présidente précise que notre Conseil ne délibérera pas sur les vœux et observations présentés par la Commission de gestion, ainsi que sur les réponses de la Municipalité à ce sujet. Cependant, si une discussion est demandée concernant une observation, la votation portera sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité (article 117 al. 4).

Elle demande si une Conseillère ou un Conseiller désire néanmoins s'exprimer sur l'un ou l'autre de ces points.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente rappelle que le vote sur le rapport de la Commission de gestion aura lieu avec le rapport de la Commission des finances pris dans leur ensemble, selon l'article 117 al. 5.

La Présidente est en mesure de proclamer le résultat de l'élection à la présidence du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

-	Bulletins délivrés	81
-	Bulletins rentrés	80
-	Bulletins nuls	1
-	Bulletins valables	79
-	Majorité absolue	40
-	Bulletins blancs	6

Monsieur Daniel MARGOT est élu par 70 voix et 3 voix éparses.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite Monsieur Daniel MARGOT et elle prie Monsieur CHEVALIER de lui approcher le micro.

Comme le veut la tradition, la Présidente demande à Monsieur Daniel MARGOT s'il accepte la charge de Président du Conseil communal.

Monsieur Daniel MARGOT :

Oui ! J'accepte avec plaisir cette élection et je ne pense pas que cette réponse vous surprenne. Je suis très honoré de la confiance que le Conseil me témoigne de cette manière, je lui dis un grand merci. Je remercie particulièrement aussi mon groupe qui m'a

porté candidat, et j'ose dire supporté, au sens français du terme. Je succéderai donc à notre collègue Annie MUMENTHALER, que je voudrais aussi remercier de me transmettre la présidence d'un Conseil en très bon état, grâce à son autorité tranquille, sa rigueur, sa méticulosité et son souci, vous le savez, de toujours marquer son territoire. Mon salut particulier à la Municipalité, aussi à son Syndic qui n'ont pas mauvaise mine aussi, soucieux eux aussi de bien occuper leur terrain et de prévenir tous hors-jeux ou balles arrêtées – excusez-moi mondial oblige -. Enfin une pensée reconnaissante à mes prédécesseurs pour avoir fidèlement contribué à leur tour au bon fonctionnement de nos institutions communales. Voilà, vous l'avez voulu, place aux jeunes.

Le Conseil applaudit.

La Présidente remercie Monsieur Daniel MARGOT et lui souhaite beaucoup de plaisir dans son nouveau mandat.

5.6. Préavis 09/2010 Comptes 2009 – Commentaires et analyses

La Présidente rappelle que selon l'alinéa 2 de l'article 117, elle cite : « Il n'est pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ». En effet, et conformément à l'alinéa 2 de l'article 115 du règlement chacun des membres du Conseil a reçu le rapport sur les comptes dix jours au moins avant le Conseil de ce soir. Le Conseil a reçu également le rapport de la Commission des finances par poste le samedi 12 juin, établi par Madame la Conseillère Nathalie Jaquerod, Présidente de la Commission des finances. Tous les Conseillers et Conseillères ont eu ainsi l'occasion d'en prendre connaissance.

La Présidente invite Madame le Conseillère Nathalie Jaquerod à venir à la tribune nous commenter son rapport et nous en lire les conclusions.

Madame Nathalie JAQUEROD :

La Commission des finances a étudié le préavis n° 09/2010 portant sur les comptes 2009, ainsi que sur les brochures annexes. Elle tient à remercier ici Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY, ainsi que Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef de service et ses collaborateurs, pour la qualité des documents présentés, ainsi que leurs explications détaillées lors de notre séance. La Commission des finances accueille avec satisfaction le résultat de 18,5 millions avant dotation aux divers fonds de réserve et amortissements supplémentaires. Elle considère le résultat de 6,1 millions porté au bilan comme excellent. La situation financière de la commune de Pully est favorable, notamment, grâce à son niveau de trésorerie et aux réserves constituées ces dernières années. Elle permet par conséquent d'envisager l'avenir avec sérénité. En conclusion c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 09/2010, soit d'approuver les comptes de l'exercice 2009 et de donner décharge aux organes responsables.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 09/2010.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Le groupe UDC a décidé d'approuver sans réserve les comptes de gestion 2009 tels qu'ils ont été présentés par la Municipalité. En effet, après avoir successivement approuvé le budget, puis les dépenses exceptionnelles et avoir pris connaissance du rapport de

contrôle de la fiduciaire attestant de la régularité, nous ne voyons pas comment il pourrait en être autrement, si ce n'est que de manière formelle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, la Présidente communique à l'assemblée de quelle manière elle va conduire les débats, ceci, bien entendu, en conformité avec l'alinéa 3 de l'article 117 de notre règlement du Conseil communal. Après la lecture des conclusions de la Commission des finances, elle constate qu'il n'y a pas désaccord entre le Commission et la Municipalité. Par conséquent il n'y aura une votation que si la discussion est demandée sur un point ou sur un autre. Elle attire aussi l'attention sur le fait que les pages bleues des deux fascicules qui sont présentés, sont purement des pages d'informations et qu'elles ne donneront pas lieu à délibération. Par contre, la possibilité est donnée à chacune et chacun de poser des questions à ce sujet à la Municipalité.

Nous examinerons les différents documents présentés par la Municipalité dans l'ordre suivant :

Tout d'abord, nous aborderons les chapitres 1 à 5 du préavis municipal 09/2010 intitulé « Compte année 2009 ». Nous traiterons de la brochure intitulée « Comptes-Commentaires et analyses 2009 ». Puis nous examinerons, chapitre par chapitre, la brochure intitulée « Comptes 2009 ». Une fois un chapitre passé en revue, nous ne reviendrons en aucun cas en arrière pour rouvrir une discussion à son sujet. Pour conclure, nous examinerons les conclusions du préavis et celles de la Commission des finances, qui sont donc identiques. Comme la Présidente l'a évoqué précédemment, sans intervention d'un membre du Conseil, chaque rubrique, page ou chapitre sera considérée comme acceptée. En cas de discussion sur une rubrique, elle fera voter la page et le chapitre concerné. Elle rappelle également que la Présidente de la Commission des finances, Madame Nathalie JAQUEROD reste, bien entendu, à disposition du Conseil pour toute question ou dans le cas où l'opinion de la Commission des finances serait sollicitée.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller s'oppose à cette manière de procéder.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond et elle prie les Conseillères et Conseillers de prendre le préavis municipal 09/2010.

Chapitres 1 à 5 du préavis municipal

Chapitre 1 - Préambule (pages 3 à 9)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 10 à 28)

Chapitre 2.1. – Charges maîtrisables (pages 7 à 14)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.2. – Charges non maîtrisables (pages 14 à 23)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.3. – Charges internes (pages 23 à 26)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.4. – Analyse des charges – récapitulation (page 27 à 28)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Analyse revenus de fonctionnement (pages 28 à 42)

Chapitre 3.1. – Les revenus fiscaux (pages 28 à 38)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.2. – Les revenus non fiscaux (page 38 à 39)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.3. – Les revenus internes (page 39 à 40)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.4. – Analyse des revenus – récapitulation (pages 41 et 42)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation (page 43)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Autofinancement (pages 44 et 45)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Nous allons maintenant passer à la brochure « Comptes 2009 – Commentaires et analyse ». La Présidente demande de prendre le petit fascicule spiralé.

Elle remercie les intervenants de bien indiquer clairement le numéro du compte, le numéro de la page où il figure et l'intitulé de celui-ci. Ils s'assureront également au préalable que la réponse à leur question ne figure pas déjà dans la page « remarques et observations » au verso de la page précédente.

Commentaire général (page I)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2009 (pages II)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2009 (pages III et IV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Emprunts à moyen et long terme (page V et VI)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2009 (page VII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers (page VII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal (pages VIII à XIII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional (page XIV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

La Présidente passe aux pages bleues de ce fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser des questions à la Municipalité.

Bilan détaillé (pages 1 à 15)

Comptes d'investissements détaillés (pages 16 à 27)

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation (pages 28 à 32)

Charges salariales du personnel fixe selon effectif du personnel (pages 33 à 35)

Charges salariales du personnel occasionnel selon effectif du personnel (pages 36 et 37)

Compte de fonctionnement par nature détaillé (pages 38 à 45)

La parole n'ayant pas été demandée la Présidente considère ces pages bleues comme acceptées.

La Présidente passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2009 ».

Administration générale (pages 1 à 10)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Finances (pages 11 à 14)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Domaines et bâtiments (pages 15 à 19)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Travaux (pages 20 à 26)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 27 à 36)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Police (pages 37 à 42)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 43 à 45)

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Au nom du groupe Socialiste je désire formuler un vœu concernant le poste 711.3655.10 « Fondation de l'enfance et de la jeunesse » au bas de la page 43. Comme le mentionne le préavis 09/2010 en pages 11 et 12, ainsi que la note explicative que vous trouvez sur la page du haut, la diminution de la part communale à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse est due à deux facteurs. La part due aux subventions cantonales ne nous est malheureusement pas connue, ce qui est certain c'est que la participation des parents aux coûts a considérablement augmenté. Qu'il y ait une volonté d'augmenter cette part soit, mais parallèlement le barème des salaires permettant de calculer les tarifs a été modifié. Cela n'a que peu d'influence pour les bas salaires, par contre pour les parents bénéficiant d'un revenu correspondant environ à la moyenne suisse, soit CHF 5'833.00 en 2009, les conséquences peuvent être lourdes. Ce constat est particulièrement valable dès la deuxième activité des conjoints dépasse les 60 %. Par conséquent, le groupe Socialiste forme le vœu que les représentants de la ville de Pully interviennent dans le cadre des instances concernées pour une révision rapide de cette échelle tarifaire. En effet, les coûts de garde ne doivent en aucun cas dissuader les parents de passer leurs enfants dans les structures d'accueil de la Fondation. Il en va de la mixité sociale dans les nurseries et garderies et également à terme de la participation communale. Puisque que ce sont les parents de classe moyenne qui sont les principaux contributeurs à la bonne santé financière de nos structures d'accueil. Je vous remercie pour votre attention.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Je crois qu'il serait important que je vous parle aujourd'hui d'une étude qui a été conduite par l'IDAP qui a été demandée par la FAG sur la politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants, mais notamment sur l'accessibilité de ces réseaux de jour. Je voudrais quand même tout d'abord faire une petite remarque et dire que peut-être le commentaire qui a été fait dans la brochure peut prêter à confusion. Cette étude qui a été demandée à la fin de l'année passée, qui nous a été présentée il y a moins d'un mois et qui sera publique dès demain matin – c'est une coïncidence si ça se passe comme ça – a mis en évidence dix profils types de familles pour l'accueil et l'accessibilité de ces familles dans les réseaux d'accueil de tout le canton. Il y a donc 28 réseaux, il en a 26 dont il a été tenu compte. Les dix profils touchent des familles à bas revenu, à moyen revenu, à haut revenu avec deux enfants en préscolaire, c'est là où c'est le plus cher en général. Elle prend aussi une famille type qui est une famille monoparentale avec une femme qui travaille à 80 % et un enfant ; deux personnes qui travaillent à plein temps avec deux enfants à 100 %. Bref, un large éventail des familles qui l'on retrouve sur le canton de Vaud. Et dans presque tous les cas de figures comparés, donc sur l'ensemble des réseaux, il apparaît que les prix de garde demandés dans notre réseau comparés aux autres réseaux sont parmi les moins élevés et on peut dire qu'ils se situent dans le quart inférieur des autres réseaux. Et si je prends un exemple, qui peut-être est illustratif, le réseau de Renens-Crissier, par exemple dans le plus grande majorité des cas demande plus cher que le réseau Pully-Belmont-Paudex-Lutry. Alors évidemment on a tous appris et étudié ce document, que l'on vient de recevoir, avec grand intérêt, il reste, certainement, des aménagements qui peuvent être faits chez nous aussi. Il y a une quantité de renseignements qui figurent dans cette étude et dans ce rapport et nous nous proposons de faire une présentation de l'étude du document lui-même à la commission extraparlamentaire de l'enfance et de la jeunesse, peut-être à la fin du mois d'août, à la reprise ou au début septembre, pour montrer et puis qu'il puisse être suivi également d'une discussion que l'on pourrait tous avoir autour de cette accessibilité. Voilà, bien sûr la FAG va sortir demain un communiqué de presse qui va donner des pistes, qui pourrait être une augmentation peut-être de la participation cantonale, vraisemblablement, d'après les réflexions que eux ont faites. Participation qui n'est peut-être pas à la hauteur de ce qui avait été fixé. Je vous rappelle que la part des employeurs reste très, très importante et ce qui est très important les communes également leur prix, CHF 5.00 c'est le prix socle que l'on doit payer. Quoi vous dire encore ? que les familles à bas revenus, ils ont considéré des revenus bruts à moins de CHF 100'000.00, les moyens revenus CHF 128'000.00, les hauts revenus CHF 182'000.00. C'est vraiment une étude très complète et on peut être satisfait de la position que notre réseau, au niveau tarifaire, occupe à Pully. C'est vrai qu'il y a une nouvelle politique tarifaire qui a été faite avec l'entrée en réseau au début de l'année passée. On avait besoin d'une année de recul et on avait besoin de cette étude, tous, tous les réseaux pour savoir où on se situait, parce que tout le monde y a été, je dirais, un petit peu par rapport à ses connaissances et à son feeling. Aujourd'hui grâce à cette étude il y aura certainement des améliorations qui seront portées, notamment par les réseaux qui sont très chers et donc on va avancer comme ceci, on va se baser sur cette étude. Mais, on vous la présentera avec plaisir.

Monsieur Marc ZOLLIKER :

Je remercie Madame Maria-Chrystina CUENDET pour sa réponse, mais il me semble qu'il n'en reste pas moins que le problème existe puisqu'il y a de nombreuses réactions de parents non seulement à Pully, mais on a pu lire dans les journaux dans les autres communes, dans d'autres réseaux. Donc, je me réjouis d'entendre les résultats de cette

étude.

La parole ayant été demandée sur la page 43, la Présidente passe au vote de cette page.

La page 43 est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de ce chapitre vu que la parole a été demandée.

Le chapitre sécurité sociale est accepté à l'unanimité.

Services industriels (pages 46 à 53)

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Ma question concerne le page 40 et le poste 823 « Réseau électrique ». Alors si l'on fait des comparaisons entre les comptes 2008 où le bénéfice de cette opération en 2008 était de plus CHF 600'000.00 en faisant la différence entre les CHF 5'932'000.00 (j'arrondis) et les CHF 5'290'000.00 on s'aperçoit qu'au budget 2009 on part déjà en négatif avec une somme de moins CHF 350'000.00 et finalement aux comptes 2009 on est à moins CHF 600'000.00, donc si on passe de ce qui s'est passé aux comptes 2008, aux comptes 2009 on a un différentiel sur une somme arrondie d'environ CHF 6'000'000.00 une descente de CHF. 1'200'000.00. Donc il ne s'agit là de l'ensemble des timbres de transit sur les réseaux électriques. Alors mon inquiétude est la suivante, parce que selon la loi sur l'approvisionnement en électricité, qui a été votée, les réseaux doivent couvrir leur coût et permettre d'assurer le renouvellement. Alors ce machin-là m'inquiète et j'aurai aimé savoir quelle est la position de la Direction des services industriels ?

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Alors je vais essayer de répondre le plus brièvement possible. Donc on constate une baisse de recettes, par rapport au budget 2009, environ un demi-million, et puis aux comptes de l'année 2008, moins CHF 600'000.00. Et cela provient, on en a beaucoup parlé dans la presse, de l'intervention du Conseil fédéral et puis de la commission dite de « L'ELCOM » sur le niveau prétendu trop élevé des timbres d'acheminement en Suisse. Si on fait la relation entre les droits de timbre que paie notre commune pour le réseau de moyenne et de haute tension et puis nous remarquons qu'ils sont également moins élevés par rapport au budget 2009 d'environ CHF 700'000.00 par rapport aux comptes 2008. Si je vais un peu plus dans le détail et que je compare ce qui figure sous le chiffre 823.3123.01, nous avons budgétisé comme charges pour à peu près CHF 3'570'000.00 et puis on a payé moins, on a payé CHF 2'978'000.00. Donc le prix que nous avons payé pour le timbre amont c'est moins un centime environ par KWH et ça c'est dû aux décisions de L'ELCOM. Donc effectivement là on a payé environ CHF 600'000.00 de moins. Puis alors si on regarde les revenus, c'est-à-dire que ça se trouve sous un autre compte 823.4351.01, alors là nous avons budgétisé CHF 5'478'000.00 et on a reçu moins, mais c'est un budget bien sûr, CHF 4'975'000.00. Donc on a payé moins pour le timbre amont, suite aux décisions de L'ELCOM et on a reçu moins, mais cela s'équilibre plus ou moins, le reste étant effectivement les aléas entre un budget et les comptes. Voilà un peu ce que je peux vous dire. J'espère que ça répond aux préoccupations de Monsieur Michel AGUET. Mais on peut compléter par ailleurs.

A la demande de la Présidente, Monsieur Michel AGUET, déclare qu'il est partiellement

satisfait de la réponse de la Municipalité. Mais sa seule inquiétude c'est pour les années à venir, mais ce n'est pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée sur la page 50, la Présidente passe au vote de cette page.

La page 50 est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée sur le chapitre « Services industriels ».

La parole ayant été demandée sur ce chapitre, la Présidente passe au vote.

Le chapitre « Services industriels » est accepté à l'unanimité.

Récapitulation par chapitre (page 54)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

La Présidente rappelle que nous passons à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives et qui ne donneront pas lieu à délibération.

Comptes de la STEP (pages 55 à 57)

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

Comptes ORPCI (pages 58 et 59)

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

La Présidente rappelle que nous revenons à des pages blanches.

Comptes Bilans comparés au 31 décembre 2009 (page 60)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Divers & engagements hors bilan (pages 61 et 62)

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

Divers fonds (pages 63 à 67)

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

La Présidente passe à nouveau à des pages bleues du fascicule des comptes 2009 en rappelant qu'il s'agit de pages informatives.

Compte 2009 par nature (pages 68 à 72)

Tableau évolutif concernant les impôts (pages 73 à 77)

Théâtre de l'Octogone (page 78)

Bâtiments locatifs (pages 79 à 81)

Bâtiments administratifs (pages 82 à 84)

Collèges (pages 85 à 87)

Résumé du compte des investissements (page 88)

Plan des dépenses d'investissements 2009-2013 au 31 décembre 2009 (pages 89 à 103)

La parole n'étant pas demandée sur les pages bleues, la discussion est close.

La discussion ayant été demandée sur le fascicule comptes 2009, la Présidente, passe au vote de ce fascicule.

Le fascicule « comptes 2009 » est accepté à l'unanimité.

Vote final sur les comptes et la gestion pour l'exercice 2009. La Présidente déclare : pour conclure, nous allons terminer notre discussion sur la gestion et les comptes, en conformité avec le cinquième alinéa de l'article 117 du règlement du Conseil communal qui stipule, je cite : « La délibération se termine par un vote sur le rapport de la Commission de gestion et la rapport de la Commission des finances pris dans leur ensemble ». Je vous rappelle les conclusions de la Commission de gestion sont les suivantes :

- **Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2009.**

Et qui rejoignent celle du préavis 10/2010, je cite : « La Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir approuver la gestion de l'exercice 2009 et de donner décharge aux organes responsables.

Je vous rappelle également les conclusions du rapport de la Commission des finances, identiques à celles du préavis municipal 09/2010, en page 47 de ce dernier, et qui sont les suivantes :

- **D'approuver les comptes 2009 et de donner décharge aux organes responsables.**

La Présidente passe vote sur les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances.

Les conclusions de ces deux rapports sont acceptées à l'unanimité.

Au nom du Conseil, la Présidente félicite la Municipalité, ainsi que l'ensemble du personnel communal, pour la qualité de leur travail et la gestion de notre commune. Elle remercie également chaleureusement la Commission de gestion et la Commission des finances pour le travail accompli.

5.7. ELECTION du (de la) 1^{er(ère)} Vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

La Présidente rappelle qu'il s'agit à nouveau d'une élection à bulletin secret et elle ne va pas répéter les différents articles du règlement. Elle attend une candidature.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Au nom de mon parti, j'ai le plaisir de proposer aux membres du Conseil la candidature de notre ami Adriano FRANSCINI au poste de premier vice-président du Bureau du Conseil pour la législature 2010-2011. Monsieur FRANSCINI qui occupe déjà la fonction de deuxième vice-président est un exemple de probité pour nous tous, car il a préféré à l'approche de la retraite occuper un emploi de subalterne plus tôt qu'être à la charge de la collectivité.

La Présidente demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas.

La Présidente rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, elle remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Par cette opération elle proclame l'ouverture du scrutin. Ne pas oublier de mentionner le nom et le prénom, si possible.

La Présidente constate que tous les Conseillères et tous les Conseillers ont pu voter. Elle prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et elle proclame la clôture du scrutin, et remercie les scrutateurs de procéder au dépouillement.

5.8. Propositions individuelles

La Présidente rappelle qu'il était prévu de passer au point suivant en attendant le résultat du dépouillement. Le point suivant est le point 8 : « Propositions individuelles ». Elle rappelle que ce point concerne uniquement les initiatives : postulat, notion, interpellation etc. Est-ce quelqu'un demande la parole ?

Ce n'est pas le cas.

La Présidente propose cinq minutes de pause et nous aurons ainsi le résultat du dépouillement avant l'aller de l'avant.

La Présidente est en mesure de proclamer le résultat à l'élection du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

- Bulletins délivrés	78
- Bulletins rentrés	78
- Bulletins nuls	1
- Bulletins valables	77
- Majorité absolue	39
- Bulletins blancs	11

Monsieur Adriano FRANSCINI est élu par 65 voix et 1 voix éparse.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite Monsieur Adriano FRANSCINI et déclare que vous venez d'être élu au poste de 1^{er} vice-président. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans notre mandat.

5.9. ELECTION du (de la) 2^e Vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

La Présidente rappelle qu'il s'agit à nouveau d'une élection à bulletin secret et elle ne va pas répéter les différents articles du règlement. Elle attend une candidature.

La Présidente attend une candidature.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Au nom du groupe Socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Muriel THALMANN au poste de 2^e vice-présidente de notre Conseil communal. Muriel THALMANN est mariée, elle est mère de deux jeunes adultes. Elle est entrée au Conseil communal en avril 2004 et elle est également membre de la Commission permanente des finances. Elle travaille actuellement en tant qu'économiste à Berne à l'Office fédéral de l'agriculture. Muriel THALMANN est également membre du Conseil d'administration de la Société Coopérative d'Habitations de Lausanne. Elle a non seulement les capacités requises, mais également la motivation pour accomplir cette nouvelle tâche et je la recommande chaleureusement à vos suffrages. Je vous remercie.

La Présidente demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas.

La Présidente rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, elle remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Par cette opération elle proclame l'ouverture du scrutin.

La Présidente constate que tous les Conseillères et tous les Conseillers ont pu voter. Elle prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et elle proclame la clôture du scrutin, et remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

En attendant le résultat du vote, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5.10. Divers

La Présidente demande qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Lors de la dernière séance je me suis interrogé les problèmes qui étaient à l'avenue des Cerisiers au sujet de la circulation. On m'avait aimablement répondu et on a eu le plaisir de trouver dans notre boîte aux lettres une communication très détaillée ce dont je tiens à remercier la Municipalité et les services concernés. J'ai constaté qu'effectivement la police s'est mise à l'œuvre pour vérifier, soit par un radar mobile, soit par contrôle d'identité, qu'il n'y avait pas trop de circulation qui ne concernait pas ce quartier. Ce n'est pas autrement un quartier privilégié, mais tout à l'heure en lisant la communication relative à l'avenue de Belmont, et j'ai posé cet après-midi la question aux deux représentants de la police. Ils n'ont pas pu me répondre. Est-ce qu'il serait envisagé également, puisqu'on - c'est écrit, je vous lis ce qui est écrit : Avant d'investir pour une étude de projet de trafic il nous semble pas nécessaire ; un contrôle TMS a été planifié. Est-ce que ça serait envisagé pour l'avenue des Cerisiers puisque dans le plan des Investissements on n'est pas loin de 5 millions pour réfectionner cette avenue ? Je vous remercie.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Excusez-moi une escapade dans le dicastère de mon collègue, mais le comptage des véhicules, j'imagine sur le principe il peut se faire, maintenant la difficulté de mon point de vue, ça n'engage que moi, pour le moment ça pourrait être examiné à l'opportunité et limite d'un tel comptage. A mon avis, il serait faux de faire un tel comptage dans une période, justement où le trafic n'est pas l'image du trafic habituel dans le quartier, mais connaît des perturbations qui sont liées qui ont lieux sur Lausanne. Alors je ne sais pas très bien de quoi serait représentatif un tel comptage. Maintenant sur le plan technique on peut examiner de manière un peu plus précise l'opportunité de cette demande et puis on pourra vous renseigner lors d'une prochaine séance d'une manière plus détaillée et plus fouillée sur le plan technique. Mais, c'est mon point de vue à ce stade de la discussion.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je remercie Monsieur le Municipal de ces paroles, mon idée c'est que vous faites des comptages quand il y a des gros trafics, mais disons on peut en faire quand il y a peu de trafic pour voir effectivement quelle est la différence puisque c'est une avenue qui été décrétée à 30 km/heure avec un gendarme couché, mais bien couché et bien haut.

La Présidente est en mesure de proclamer le résultat à l'élection de la 2^e vice-présidente du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

- Bulletins délivrés	79
- Bulletins rentrés	79
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	79
- Majorité absolue	40
- Bulletins blancs	4

Madame Muriel THALMANN est élu par 69 voix et 6 voix éparses.

Le Conseil applaudit.

La Présidente félicite Madame Muriel THALMANN et lui souhaite beaucoup de plaisir dans son nouveau mandat.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je ne comptais pas prendre la parole ce soir, mais je crois que mon devoir moral m'impose de le faire. Il y a dans l'évolution de ce Conseil quelque chose qui m'alarme. Il semble devenir normal de quitter son parti en cours de législature, celui qui vous a porté sur ses listes, qui vous a fait bénéficier de ses voix et à qui vous devez tout et ainsi de le laisser tomber comme une vieille chaussette pour se laisser entraîner dans des entreprises guidées par je ne sais quelles ambitions ou quelles desseins secrets. J'aimerais dire à titre personnel aux membres de ce Conseil que en tant que Conseiller communal nous avons deux devoirs. Nous avons tout d'abord un devoir de dignité. Nous devons faire respecter la fonction que nous avons acceptée et nous ne devons pas laisser se répandre dans la population une image de combines ou de mesures pleines d'ambition qui nuisent finalement à l'ensemble du Conseil et l'image que nous donnons. Et le deuxième principe que j'aimerais rappeler, mais peut-être suis-je d'une vieille école et tout ceci est-il dépassé ? Il y a un principe qui nous est enseigné dans notre constitution fédérale et dans

la plus part des textes de notre ordre juridique, c'est le principe de la bonne foi. Lorsque l'on a donné sa parole à un programme et à un parti, eh bien il faut lui rester fidèle ou alors il faut se démettre. Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente :

Je prends ceci pour ce qui me concerne. J'estime quand on n'est plus en accord avec son parti, qui peut changer de ligne en cours de législature on peut très bien être fidèle au mandat qu'on a reçu des électeurs et se séparer de son parti puisqu'on ne partage plus sa ligne. Et nul n'est prophète dans son pays aussi.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole (*il s'adresse à la Présidente*)

Comme tu l'as annoncé en début de séance, suite à ta démission au 7 juin dernier, en accord comme tu l'as dit avec le Comité, tu vas donc quitter les rangs de l'Union Pulliérane. Par ma voix et très simplement l'UP tient à t'exprimer ici sa sincère gratitude pour ton engagement, ton dévouement et ta loyauté sans faille à l'égard de notre groupement pendant de longues années. En signe tangible de cette gratitude je pris mon collègue François KHOSROV, également vice-président de l'Union Pulliérane, de bien vouloir te remettre cet arrangement floral et je t'adresse nos meilleurs vœux pour l'avenir. Merci Annie.

Le Conseil applaudit.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Bien évidemment vous comprenez que je dois réagir aux leçons de morale de Monsieur Christian POLIN. Je ne sais pas si c'est de la vieille école mais mon cher Christian ce que je sais c'est que la vieillesse commence lorsqu'on regrette ses rêves.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

J'ai une communication à faire à tous mes collègues. Mes charges cumulées de président de parti et de président de groupe politique que j'ai acceptées de cumuler étant à la fois trop lourdes et incompatibles avec la gestion démocratique d'un parti, j'ai décidé en accord avec le bureau exécutif de notre section, de renoncer à la présidence de la section UDC Pully et de confier cette tâche en date du 1^{er} juillet 2010 à Madame Annie MUMENTHALER nouvelle venue en nos rangs. Cette décision est conforme aux dispositions légales de l'article 82 de la LEDP qui renvoie à l'article 66, ce dernier est parfaitement clair – *le siège appartient à la liste et pas au parti* – en conséquence un conseiller communal peut sans démissionner changer de parcours en cours de législature.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller veut intervenir dans les divers. Ce n'est pas le cas, nous arrivons au temps des discours de fin d'année comme le veut la tradition.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Tout d'abord, j'aimerais vous témoigner ma gratitude et la gratitude de la Municipalité pour avoir donné décharge à la Municipalité tant au niveau de la gestion que des comptes. Je crois pouvoir dire que le travail qui s'est fait, soit à la Commission de gestion, soit au sein de la Commission des finances a été un travail efficace et je remercie également les commissaires, les présidents des différentes commissions, pour ce travail et finalement vous tous pour l'acceptation de ces comptes et de cette gestion.

Madame la Présidente, votre année présidentielle se termine. Certains, dont je ne fais pas partie, diront enfin. La Municipalité dans sa mansuétude et avec le recul qui s'impose aimerait pouvoir la qualifier par un symbole, une image, comme le fait le calendrier chinois, par exemple en disant : c'est l'année du rat, du cochon ou du bœuf etc.. Avouons que le qualitatif est difficile à choisir ! Sourire, amabilité, entregent, bonheur, nature heureuse et rayonnante. Tous ces termes se bousculent et forment une gerbe éloquente à souhait !

Cette année, votre année se décompose en 7 actes, entrecoupés d'intermèdes oraux et écrits intenses, amènes et plein d'à-propos. Il y a eu bien cette descente dans l'arène où vous vous êtes permis de fustiger un de mes collègues. Mais ne dit-on pas « qui aime bien, châtie bien » ou « Tout ce qui est excessif est insignifiant » ! J'en suis d'autant plus persuadé qu'en fin d'année, lorsque l'on s'échange des vœux, vous avez eu à mon égard des propos définitifs et sans équivoque. Je cite : « Monsieur le Syndic, recevez mes remerciements pour votre accueil, votre ouverture aux dialogues, votre sens inné de la communication et de la concertation. J'apprécie également nos moments de convivialité ». Même interprété au troisième degré, je puis vous assurer que cela remonte le moral. Ainsi 2010 débuta sous les meilleurs auspices. Il y a eu, sur le chemin à ce jour quelques écueils, la tentative avortée d'une séance supplémentaire, l'oubli de faire voter des amendements ou l'omission complète d'un règlement nécessitant finalement une suspension de séance. Mais vous l'avouerez, je le dirais à plusieurs reprises, tout se déroula dans une atmosphère de bon aloi, tout en finesse et dans la bonne humeur.

Aujourd'hui, après 6 séances, bientôt 7 du Conseil communal, après une quarantaine de mails et une quinzaine de lettres échangées, toutes dignes de figurer dans un manuel intitulé « Comment se faire des amis, sans effort » vous avez réussi à réunir sous une même bannière la Municipalité, ses collaboratrices, ses collaborateurs, les journalistes assistants à nos débats, le Préfet, même un Conseiller d'Etat, sans oublier les sociétés locales et certains membres de cette assemblée. Un exploit qu'aucun président n'avait réussi jusqu'à présent ! Votre destin est tout tracé – on en a eu l'écho tout à l'heure – vous avez ainsi décidé de passer d'une union très locale à une Union centriste et démocratique élargissant ainsi votre horizon. Illustrant en cela cette flèche de Clemenceau. Je cite « un traître est quelqu'un qui quitte votre parti pour adhérer à un autre ; un converti est celui qui quitte son parti pour adhérer au vôtre ». Les Vaudois goûtent fort peu cet exercice et peu nombreux sont ceux qui ont réussi à surmonter l'handicap de la conversion, si ce n'est – mais il y a bien longtemps de ça – Saint-Paul sur le chemin de Damas.

Avant de terminer ce tour d'horizon que vous saurez, tout à l'heure, Madame la Présidente, conduire à votre tour avec l'humour, la justesse de trait, le respect d'autrui et le tact qui vous caractérisent, j'aimerais féliciter Monsieur Daniel MARGOT pour son élection à la présidence du Conseil communal. Votre tâche ne sera pas aisée. L'année qui s'ouvre est, comme chacun le sait, une année électorale, de plus votre prédécesseur a mis la barre vraiment très haut. Soyez assuré, toutefois, que la Municipalité fera tout ce qui est en son pouvoir pour vous faciliter la tâche. Sachez, vous, saisir la main ainsi tendue. Madame la Présidente, la Municipalité va vous remettre un bouquet de roses aux couleurs de la Commune, avouez que si elles ont des épines, cela à plus de gueule qu'un vulgaire cactus ! Monsieur Chevalier vous le remettra avec le traditionnel plat gravé, qui bien mis en évidence dans votre salon, vous rappellera les exquis moments passés en compagnie de la Municipalité, du Préfet, de vos collègues du Bureau dans le caveau Municipal notamment ou ailleurs.

A toutes et à tous bon et vivifiant été en emportant cette maxime de Sénèque : « le bonheur, c'est une âme libre, élevée, intrépide, inaccessible à la crainte et au désir, pour qui le seul bien est la moralité, le seul mal l'avilissement ». Bon été.

Le Conseil applaudit.

Madame la Présidente :

Je remercie la Municipalité pour le bouquet de fleurs et le plateau traditionnel. Je remercie également Monsieur le Syndic pour ses propos. J'ai découvert l'humour de Monsieur THONNEY, et ça c'est fabuleux, parce que rarissime.

Je commence exactement comme le discours de Monsieur le Syndic, c'est bizarre... Alors, ma première phrase là voici: Nous voici, déjà ou enfin... c'est selon les avis... au terme de mon mandat de Présidente du Conseil. Je savais que mon élection à la Présidence ne ferait pas l'unanimité, cependant, dans mon for intérieur, je pensais sincèrement qu'à un certain degré de hiérarchie, on se devait de passer par-dessus ses inimités et ainsi faire, avec élégance, « contre mauvaise fortune bon cœur », tel ne fut pas le cas.

La Présidence du Conseil m'a fait vivre une année très spéciale à plus d'un titre, une année politique, en quelque sorte, entre parenthèses. En effet, en tant que Président on est très actif, et en même temps on ne participe pas activement aux débats, sauf exception... et de surcroît, on ne peut pas voter (sauf à bulletin secret). Je vous avoue que de temps en temps c'est un peu frustrant. Il y a heureusement de bons moments durant cette année de Présidence. J'ai été très honorée de représenter le Conseil communal à près de 50 reprises lors de manifestations de sociétés locales, d'assemblées générales, sans oublier la commémoration des 50 ans de la mort du Général Guisan. J'ai eu plaisir à diriger les 7 séances du Conseil et vous remercie sincèrement, Chers collègues, pour avoir été à mon rencontre, bienveillants, compréhensifs, tout simplement sympathiques. Il faut dire que l'année politique fut calme. Il est vrai qu'en temps de vaches grasses, et avec un taux d'imposition figé jusqu'en 2012, les principaux sujets de discorde sont rangés sous le tapis. J'ai apprécié tout particulièrement les assermentations, et j'ai été gâtée car il y en a eu 7, échelonnées sur 6 séances.

Je tiens à remercier ce soir vivement la Municipalité pour avoir accordé...des bouteilles d'eau aux Conseillers durant les séances. J'ose espérer que certaines de mes demandes qui ont essuyé d'entrée un refus de la part de la Municipalité (je pense, entre autres, au fameux caveau), seront reprises par d'autres Présidents et qui sait... dans quelques années, lorsque le clou sera enfoncé jusqu'à la tête, peut-être aboutiront-elles.

La bonne ambiance, la convivialité et l'amitié m'ont été offertes, durant cette Présidence, par les sociétés locales que j'ai retrouvées avec grand plaisir lors de leurs manifestations. Je garderai, entre autres, un merveilleux souvenir de la diane de la fanfare du 1^{er} août. Partir à potron minet, en petit train, avec une joyeuse équipe, réveiller les Pulliérans en musique, en recevant tout au long du parcours un accueil très amical, est tout simplement magique.

Je voudrais remercier chaleureusement ce soir, d'anciens Présidents du Conseil qui m'ont offert leurs documents de préparation, des antisèches et de précieux conseils, je veux nommer en tout premier Monsieur Martial LAMBERT qui a rédigé, pour sa présidence en 2002, une véritable bible qui fait référence en la matière, mais également, Alain DELALOYE, Pierre-William LOUP et Jean-Marc CHEVALLAZ.

Tous mes plus vifs remerciements également aux membres du Bureau, pour leur précieuse aide, la bonne ambiance, et en particulier à Jacqueline Vallotton la bonne fée du Président et du Conseil communal tout entier. Il ne faut pas oublier le travail caché qu'elle fournit pour l'organisation des séances des commissions, des séances du Conseil

et pour les votations entre autres. Jacqueline connaît tous les rouages du Conseil par cœur, et c'est inestimable.

En conclusion, je vous avouerai que cela a été un sacré challenge et je suis heureuse de l'avoir mené à son terme, envers et contre tout. J'ai essayé de faire de mon mieux, en espérant que le résultat a été à la hauteur de vos attentes.

Je souhaite à mon successeur, Monsieur Daniel MARGOT, une excellente présidence, dans un climat convivial et serein, de la part des deux pouvoirs, en année électorale qui plus est. Je lui apporte mon soutien amical et espère qu'il aura beaucoup de satisfaction et de plaisir dans l'accomplissement de son mandat.

J'aimerais terminer ce discours sur une note humoristique et j'espère qu'elle sera prise comme telle par le principal intéressé et par le Conseil.

Monsieur le Syndic, avec tout le respect dû à votre fonction et en reconnaissant vos talents de gestionnaire, je vous offre néanmoins au bout de 12 mois de présidence, un cactus symbolique pour votre non volonté de contacts, d'entretiens et de dialogues à mon égard, ce fut un boycottage dans les règles de l'art.

Chers Collègues, merci de votre attention.

Le Conseil applaudit.

Voilà, nous arrivons au terme de la séance. La Présidente rappelle qu'aura lieu le 6 septembre 2010, ici même, la conférence de Monsieur David EQUERY du SECRI sur les compétences des Municipalités et des Conseils communaux. Elle déclare la dernière séance de l'année de législature 2009-2010 close à 20h15. Elle souhaite à tous et à toutes un excellent été, un bon repas, avec le traditionnel rosbif, frites, salade et une bonne fin de soirée.

La Présidente :

La secrétaire :

Annie Mumenthaler

Jacqueline Vallotton